

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 177

présenté par
Mme Colboc et M. Gaultier

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 40, substituer aux mots :

« et évaluées par cette dernière sur la base d'un projet stratégique »

les mots :

« sous forme d'un projet stratégique et évaluées par cette dernière. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.